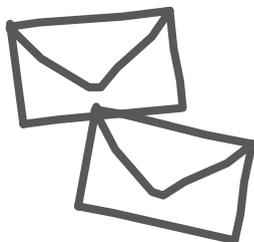


---

# CHARTRE DU BUDGET PARTICIPATIF DES ÉCOLES



## PREAMBULE

*Depuis 2014, la Ville de Paris a mis en place un budget participatif, qui permet aux Parisiennes et Parisiens de formuler des propositions relevant du budget d'investissement. Chaque année, 5 % du budget sont ainsi mis au choix direct des Parisiens, qui désignent les projets qu'ils souhaitent voir réalisés.*

*En 2016, la Ville de Paris a décidé de proposer un budget participatif des écoles permettant la participation des élèves au choix de projets pour leur établissement. Il s'agit d'une part de contribuer à l'apprentissage de la citoyenneté via l'expérience du débat démocratique et du vote, et d'autre part d'instaurer une réflexion des enfants sur l'école de demain.*

*Quatre champs d'amélioration de l'école sont proposés :*

- Une école de l'expérimentation
- Une école numérique
- Une école sportive
- Une école agréable

*Au sein de chaque champ d'amélioration, une série de projets concrets et innovants sont proposés au choix des enfants.*

*La présente Charte définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif des écoles.*

## 1<sup>er</sup> TEMPS : LA MOBILISATION DE TOUTE L'ÉCOLE

### MARS

Une information est diffusée, en lien avec l'Académie, à l'ensemble des écoles, présentant la démarche du budget participatif des écoles. La participation à la démarche repose sur le volontariat de l'école.

Il s'agit d'un projet mobilisant l'ensemble de la communauté éducative, équipe enseignante et équipe périscolaire. Le projet qui sera retenu doit servir à la fois aux temps scolaires et périscolaires.

Le chemin qui a mené au choix du projet, incluant la dimension pédagogique autour du projet et les modalités d'organisation du débat, est retracé dans un document qui pourrait s'intituler « mon budget participatif ». Ce document, qui relate le travail de l'école et dont le support peut varier (texte, images, vidéo), permet de valider le fait que l'ensemble de la communauté éducative a été impliquée et que le choix du projet est bien le fruit d'un travail participatif avec les enfants.

## 2<sup>e</sup> TEMPS : LE VOTE

### AVRIL/MAI

Le premier choix, qui peut faire l'objet d'un vote, s'effectue autour d'un des 4 champs d'amélioration proposés ou d'une sélection de plusieurs projets répartis dans les différents thèmes. Ce choix peut être validé par le conseil d'école.

A l'issue des débats et discussions avec les élèves, un vote est organisé dans le courant des mois d'avril et mai pour choisir

le projet qui sera retenu par l'école, parmi ceux qui ont fait l'objet d'une présélection. Les modalités de vote sont laissées à la libre appréciation de l'école. Il peut s'agir d'un vote par classe ou d'un vote par élève.

### **3<sup>e</sup> TEMPS :**

## **L'ENREGISTREMENT DES PROJETS RETENUS ET LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS « MON BUDGET PARTICIPATIF »**

**POUR LE 31 MAI**

La transmission des informations relatives au vote, choix de la thématique ou des projets présélectionnés dans un premier temps, puis choix du projet, mais aussi modalités de vote retenues (par classe ou par élève) et nombre de votants, est effectuée par mail, avant le 31 mai 2017, à l'adresse suivante : [dasco-bpecoles@paris.fr](mailto:dasco-bpecoles@paris.fr).

Le document « mon budget participatif » est également transmis en pièce jointe à cette adresse. Il décrit la démarche pédagogique ayant abouti au vote des enfants. Sur la base de ce document et des éléments qui seront transmis, une sélection des meilleurs projets sera réalisée par la Ville afin d'être mis en valeur.

### **4<sup>e</sup> TEMPS :**

## **INSTRUCTION DES DEMANDES ET MISE EN CHANTIER DES PROJETS**

**A PARTIR DU MOIS DE JUIN**

Dès réception de la liste des projets retenus, l'instruction commence dans les différents services de la Ville.

### **5<sup>e</sup> TEMPS :**

## **TEMPS COMMUN DU BUDGET PARTICIPATIF DES ÉCOLES ET DU BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN**

**SEPTEMBRE**

Au mois de septembre, les projets retenus dans le cadre du budget participatif des écoles sont présentés dans le cadre de la communication relative au budget participatif parisien.

### **6<sup>e</sup> TEMPS :**

## **BILAN DE MI-PARCOURS**

**OCTOBRE**

Les acteurs du budget participatif des écoles, enseignants, équipes du périscolaire, parents d'élèves et enfants dressent un bilan de cette deuxième édition et formulent des propositions d'amélioration.

### **7<sup>e</sup> TEMPS :**

## **RÉALISATION DES PROJETS**

**1<sup>er</sup> SEMESTRE 2018**

A partir du début d'année 2018, une fois le budget voté et les marchés notifiés, les projets sont mis en œuvre.

Les équipements seront installés avant la fin de l'année scolaire et les travaux réalisés au cours de l'année 2018.

